



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le **mardi 08 avril**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Dominique VIOLETTE, Adjointes ; Thierry BELLOIS, Éric BROCHARD, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT ; Frédéric LAMON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Alice GAUTHIER (pouvoir à P. GEHAN), Claudia COURTOIS (pouvoir à J. ISAMBERT)

Absent non excusé : Ludovic MALLET.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/02/2025 :
Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Approbation du CFU (Compte financier unique).

Le Conseil Municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, sur l'exécution du budget de l'exercice 2024.

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves ECOLAN, Adjoint a été élu Président de séance le temps des débats. Le Maire s'est retiré pour les débats et le vote.

Concernant la section de **Fonctionnement**, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

1 064 323.72 € en ce qui concerne les recettes
563 474.37 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 500 849.35 €.

Concernant la section d'**Investissement**, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

333 850.41 € en ce qui concerne les recettes
292 299.95 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de 41 550.46 €

Reste à réaliser en dépenses 2024 sur 2025 = 127 140 € (subvention FDI déduite) concernant le marché public de travaux de voirie réalisé rue Saint Pierre.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Affectation des résultats

Madame le Maire informe l'assemblée des résultats 2024 :

Résultat au 31.12.2024 de la section de fonctionnement	
Excédent (Art.002)	500 849.35 €
Résultat au 31.12.2022 de la section d'investissement (Art 001)	41 550.48 €
Besoin de financement en investissement (1068) (41 550.48 – 127 140).....	- 85 589.54 €
+ Transfert de 250 000 € de l'excédent de fonctionnement (002) au 1068 (R.I).....	335 589.54 €
Report en fonctionnement (art. 002) (500 849.35 – 335 589.54)	165 259.81 €
Transfert à la section d'investissement (Art 023/021).....	36 000 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Vote du budget primitif

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune, arrêté lors de la réunion de la Commission des finances du 21 mars 2025 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	875 415.81 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	875 415.81 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	702 568.60 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	702 568.60 €
TOTAL DES SECTIONS	1 577 984.41 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Taxes locales

Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taxes foncières sur le Bâti et non bâti, ni la taxe sur les résidences secondaires :

- Taxe foncière sur bâti à 37.22 %
- Taxe foncière sur non bâti à 32 %
- Taxe habitation résidences secondaires à 12 %

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Subventions aux associations

Décision prise par la commission Finances du 21 mars 2025

Imputation budgétaire	Nom de l'association	BP 2025
		Montant €
65748	ASC Mézière en Drouais « festival Mômes en fête »	390
65738	Coopérative scolaire	4 500
65748	Association Famille Rurale de Marville	600
65748	APE MARREVILLA	500
65748	Université Drouaise du Temps libre	50
65748	Association du Souvenir Français	50
65748	Club des 5 hameaux	600
65748	SPDA Serazéreux	100
65748	Prévention routière	50
	TOTAL	6 840

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Demande Fonds de Concours à Agglomération du Pays de Dreux

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Agglomération du Pays de Dreux soutient les programmes d'investissements des communes membres par un fonds de concours instauré dès le début de ce mandat. La commune de Marville-Moutiers-Brûlé peut prétendre à une aide de 30 000 € (le fonds est réparti en fonction de la strate de population communale). Les projets doivent être présentés en commission d'attribution, celle-ci se réunit annuellement à deux reprises. **Pour la prochaine commission, les dossiers seront obligatoirement déposés au plus tard le 15 Juin 2025.**

Mme le Maire propose à l'Assemblée de demander ce Fonds pour financer une partie des travaux de réaménagement de voirie Rue des Gignots à Imbermais inscrits au budget 2025. En effet, cet investissement améliorera le cadre de vie des habitants et notamment celui des riverains qui à ce jour sont confrontés à des problèmes récurrents d'évacuation d'eaux pluviales. Les travaux devront commencer au printemps 2025. Une demande de dérogation pour commencement des travaux avant validation du fonds par la commission d'attribution de l'Agglomération sera faite.

Coût HT des travaux = 116 221.93 €, soit 139 466.32 € TTC

- Subvention FDI30 000 €
- Fonds de Concours communautaire..... 30 000 €
- TVA 20 %..... 23 244.39 €
- Part communale HT56 221.93 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Demande Subvention Pan Eglises et petits patrimoines au Département pour les travaux de couverture de l'église.

Mme le Maire rappelle qu'un diagnostic a été réalisé par l'architecte, M. Régis MARTIN l'année dernière, qui évalue le coût total des travaux à **663 548.85 HT, soit 796 258.62 € TTC.**

Il est proposé de réaliser une première tranche de travaux portant sur **la couverture pour un montant estimé à 150 000 € HT, en ajoutant 36 758.41 € HT de maîtrise d'œuvre et 2 250 € HT d'honoraires CSPS.**

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de demander au Département une subvention à hauteur de 30 % des travaux HT, soit 56 702.52 € dans le cadre du Plan Eglises et petits patrimoines (demande qui peut être déposée tout au long de l'année).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Signature Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie rue Saint Pierre.

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante que la rue St Pierre à Marville Bourg est une route départementale (RD 309) classée C4. Le Conseil départemental en est donc le maître d'ouvrage.

A ce titre, il convient de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue St Pierre. Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée notamment les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité du département et de la commune à l'occasion des travaux sur cette voie.

Il est précisé que dans le cadre de ces travaux, **le Conseil départemental attribue une aide financière forfaitaire de 7 € par M2 pour la réalisation de la couche de roulement sur cette route de catégorie C4.**

Après lecture de la convention, Madame le Maire demande à l'assemblée d'en approuver sa signature.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Signature Convention reclassement de la rue Saint Pierre dans la voirie communale.

Suite aux travaux de voirie rue Saint Pierre, un coussin berlinois a été installé sur cette voie dans le cadre de ces travaux afin d'éviter la vitesse excessive des véhicules.

Le Conseil Départemental, maîtrise d'ouvrage de cette chaussée, n'est pas favorable à cet ouvrage.

Par ailleurs, le Département a engagé à l'échelle du territoire eurélien un processus de cessions de nombreuses petites routes ou portions de routes départementales en vue de leur reclassement dans les voiries communales.

Mme le Maire propose aux conseillers municipaux **le reclassement de la rue St Pierre RD 309 du PR0+0 au PR0+331 soit 331 ml dans la voirie communale.**

Mme le Maire propose aux conseillers municipaux le reclassement de la rue St Pierre RD 309 du PR0+0 au PR0+331 soit 331 ml dans la voirie communale.

Un PV de transfert de domanialité sera établi entre le département et la commune afin d'acter ce transfert de voie.

Après lecture de la convention, Mme le Maire demande à l'assemblée d'en approuver sa signature.

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Mme le Maire informe avoir reçu deux courriels anonymes de riverains du Chemin des Aubépines se plaignant de l'activité des Jardins d'Imbermais (trop de bruit et de passages d'engins agricoles). Mme le Maire rappelle que cette activité agricole est présente sur la commune depuis plus de 30 ans et que jusqu'à ce jour aucune réclamation n'a été faite à son encontre. Il serait déjà plus convenable de se présenter en mairie et d'exposer les éventuels problèmes plutôt que d'envoyer des mails anonymes.

Mme le Maire fait lecture d'un courriel de M. Buhot d'Imbermais – rue St Jacques signalant l'accident survenu devant son domicile avec détérioration de son mur. Il indique que ce n'est pas la première fois que cela se produit. A chaque fois, les véhicules arrivent de Tréon et ne ralentissent pas avant le virage et viennent se déporter sur son mur. Il demande que des mesures soient prises.

Mme le Maire fait part d'une demande du Louvre recherchant 4 tableaux remis à la commune en 1818 pour l'ornement de l'église. Après recherche, rien n'a été trouvé.

Mme Chiapperin, adjointe, fait part d'une demande de Mme Heitzmann, directrice de l'école, pour la réfection de la fresque peinte sur le mur de la classe maternelle.

Mme le Maire rappelle l'avis lancé à tous les usagers concernant tous les problèmes de facturation SUEZ, AQUAD, AQUALIA. Toutes les anomalies seront remontées à l'Agglomération. Pour information, à compter de juillet 2025, le service de l'eau sera repris par un nouveau délégataire dans le cadre d'une régie intéressée.

La séance est levée à 22H30

Le secrétaire de séance

Evelyne CHIAPPERIN

Le Maire

Véronique BASTON